



TORTURE BLANCHE

Préface de Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003

Narges MOHAMMADI
Prix Nobel de la paix 2023

Traduit de l'anglais par Didier Ausan

En librairie le 7 mars 2024

LE LIVRE

« Le 16 novembre 2021, pour la douzième fois de ma vie, j'ai été arrêtée et pour la quatrième fois condamnée à être placée en cellule d'isolement. Cette fois, mon chef d'accusation, vous le tenez entre vos mains : c'est ce livre, *Torture blanche*. On m'enfermera encore. Mais je continuerai de me battre jusqu'à ce que les droits humains et la justice règnent dans mon pays. »

Figure de la résistance iranienne, Narges Mohammadi, prix Nobel de la Paix 2023, livre depuis la prison où elle est incarcérée le tableau terrifiant du traitement infligé par la République islamique aux prisonnières politiques et aux militantes, soumises à la « torture blanche », une peine d'isolement total. Les entretiens qu'elle a menés, dans des conditions particulièrement dangereuses, avec treize détenues constituent un témoignage de résistance unique et un acte de courage qui s'inscrit dans le sillage du mouvement « Femme, vie, liberté ».

L'AUTEURE

Narges Mohammadi, née en 1972, est une militante iranienne des droits humains et vice-présidente du Defenders of Human Rights Center, dirigé par la lauréate du prix Nobel de la paix Shirin Ebadi. Depuis 1998, elle est arrêtée et détenue à plusieurs reprises pour son action en faveur des droits humains. En mai 2016, elle est de nouveau condamnée à 16 ans d'emprisonnement pour avoir créé et dirigé « un mouvement de défense des droits de l'homme qui milite pour l'abolition de la peine de mort ». Elle est libérée en octobre 2020, mais emprisonnée de nouveau quelques mois plus tard pour avoir écrit *Torture blanche*. Alors qu'elle est en détention, elle reçoit le prix Nobel de la paix 2023.

Son travail a été salué par Amnesty International, Reporters sans frontières et PEN.

Florence Godfernaux ☎ 01 42 79 10 12 / 10 06
florence.godfernaux@albin-michel.fr

EXTRAITS DE TORTURE BLANCHE

Avant-propos

Je rédige cette préface au cours de mes dernières heures de permission. Bientôt, je devrai retourner en prison.

Le 16 novembre 2021, pour la douzième fois de ma vie, j'ai été arrêtée et pour la quatrième fois condamnée à être placée en cellule d'isolement. J'ai passé soixante-quatre jours à l'isolement au sein de la section 209 de la prison d'Evin, à Téhéran, qui est gérée par le ministère du Renseignement de la République islamique d'Iran. Cette fois, mon chef d'accusation, vous le tenez entre vos mains : c'est ce livre, *Torture blanche*. J'ai été accusée de salir le nom de mon pays dans le monde entier. Mes accusateurs étaient déterminés à prouver que ma campagne contre la peine d'isolement cellulaire avait échoué. Une fois encore, ils me soumettraient à cette torture, montrant ainsi aux militants de monde entier que le gouvernement iranien règne d'une main de fer.

Le tribunal de première instance m'a illégalement condamnée à une peine d'emprisonnement de huit ans et deux mois, assortie de soixante-quatorze coups de fouet, peine commuée à six ans de prison, et autant de coups de fouet. En réalité, je purge deux peines distinctes car j'avais été précédemment condamnée à trente mois de prison et quatre-vingts coups de fouet. En tenant compte d'un jugement plus ancien encore, il me reste plus de trente ans de prison à effectuer.

Rien, toutefois, ne m'empêchera de poursuivre mon combat contre la peine d'isolement cellulaire. Profitant d'une permission pour raisons de santé suite à l'infarctus dont j'ai été victime à la prison de Qarchak et à l'opération du cœur que j'ai dû subir, je déclare à nouveau ici que c'est un châtement cruel et inhumain. Je n'aurai de cesse de le répéter jusqu'à ce qu'il soit aboli.

On m'enfermera encore. Mais je continuerai de me battre jusqu'à ce que les droits humains et la justice règnent dans mon pays.

**Narges Mohammadi,
mars 2022**

Préface

Torture blanche est un recueil d'entretiens menés par l'infatigable militante Narges Mohammadi auprès de femmes soumises aux mêmes effroyables traitements qu'elle. Depuis les élections de 2009 et le soulèvement qui a suivi, Narges est régulièrement incarcérée en raison de ses activités de vice-présidente et porte-parole du Defenders of Human Rights Center (DHRC, Centre des défenseurs des droits humains), une association qui milite en faveur de l'abolition de la peine de mort.

À l'heure où j'écris ces lignes, en 2022, Narges est détenue à la prison de Zanjan, détention illégale même en vertu des lois de la République islamique. La vérité est qu'on lui reproche de s'intéresser aux conditions de détention qu'endurent les autres détenues. En novembre 2019, de nombreux militants ont été tués lors des manifestations anti-gouvernementales qui ont secoué le pays. Narges, qui souhaitait témoigner sa solidarité aux familles en commémorant leur disparition quarante jours après leur assassinat, a décidé d'organiser un sit-in avec plusieurs de ses codétenues. Elle en a courageusement informé les autorités et a annoncé publiquement que cela aurait lieu dans le bureau du quartier des femmes de la prison d'Evin. Le troisième jour du sit-in, prétextant une visite de son avocat, le directeur de la prison, Gholmarza Ziaei, a convoqué Narges dans son bureau, où il l'a insultée et menacée de mort. Elle a tourné les talons sans un mot et s'appêtait à regagner sa cellule lorsque Ziaei l'a poussée contre un mur et rouée de coups, allant jusqu'à lui écraser les mains contre une porte vitrée. Malgré ses entailles, les autorités l'ont transférée sur-le-champ à la prison de Zanjan. En décembre 2019, elle a porté plainte contre Ziaei, mais sa plainte a été délibérément ignorée. Comble de cynisme, en représailles, Ziaei a porté plainte contre Narges pour « diffamation envers le directeur de la prison ».

Contrevenant à la loi qui régit les procédures criminelles, suite à cette plainte, un enquêteur est venu interroger Narges directement en prison. Elle lui a demandé pourquoi on ne la convoquait pas au tribunal de Zanjan afin qu'elle puisse répondre à leurs questions comme n'importe quel citoyen, y compris les prisonniers de droit commun.

« Vous n'avez pas le droit de quitter cette prison, sous aucun prétexte, a-t-il rétorqué. Voilà pourquoi nous venons vous interroger ici.

– Ici non plus je ne répondrai pas à vos questions », a-t-elle répondu, soulignant l'illégalité de sa démarche.

Aux condamnations en cours qui frappent Narges s'en ajoutent deux autres. Le responsable de la sécurité chargé de son dossier lui a affirmé à de multiples reprises qu'elle serait relâchée dans l'instant si elle renonçait à militer et se retirait du DHRC. Narges a toujours rejeté la proposition. Un fonctionnaire du ministère du Renseignement l'a menacée en ces termes : « Alors, soyez certaine que vous ne ressortirez jamais de prison vivante. »

À Zanjan, Narges n'a pas toujours été protégée de ses codétenues. Car des prisonnières l'ont approchée à la demande de gardiennes, qui leur avaient promis qu'elles bénéficieraient d'une remise de peine si elles lui réglèrent son compte. Narges est restée cachée dans les toilettes toute une nuit après qu'une détenue avait menacé de la tuer. Cependant, la manœuvre gouvernementale a échoué et Narges, grâce à sa droiture et aux conseils juridiques fournis aux femmes sans abri incarcérées, a fini par se lier d'amitié avec d'autres détenues et par surmonter cette épreuve.

Puis l'épidémie de Covid-19 s'est répandue sur la planète, en Iran comme ailleurs et notamment dans les prisons. Testée positive, une codétenue de Narges a été renvoyée chez elle. Quelques jours plus tard, certaines de ses compagnes de cellule, dont Narges, ont développé des symptômes mais les autorités pénitentiaires ont refusé de les faire tester. Leur état s'aggravant, les familles ont fait pression sur la direction et obtenu qu'elles soient enfin testées. Le résultat n'a toutefois pas été communiqué à Narges.

Seules quatre codétenues ont été relâchées, qui ne présentaient aucun symptôme. Narges et onze autres ont été mises en quarantaine. Avec son embolie pulmonaire et sa paralysie musculaire, Narges était un sujet à risque, pour autant elle n'a pas été autorisée à consulter de spécialiste : selon la direction de la prison, l'infirmerie suffisait amplement. Or tout le monde sait que les infrastructures médicales des prisons iraniennes sont limitées, et tout particulièrement à Zanjan.

Narges a informé les autorités et l'opinion publique de ces conditions de détention injustes. Elle a même demandé au ministre de la Santé de venir constater par lui-même l'insuffisance du suivi médical

à Zanjan. Au lieu d'accéder à sa requête, le chef de cabinet l'a traitée de menteuse et a déclaré que le directeur de la prison contestait ses affirmations.

Aucun mur de prison n'a jamais réussi à empêcher la voix de Narges Mohammadi d'atteindre le peuple iranien. Lorsqu'elle a découvert à la prison d'Evin que, contrairement aux hommes, les femmes n'avaient pas le droit d'appeler leur famille et leurs enfants, elle a lancé une campagne de « soutien aux mères emprisonnées ». En attirant l'attention des Iraniens aux quatre coins du globe, cette campagne a obligé le gouvernement à battre en retraite et à octroyer aux femmes le droit de téléphoner à leurs proches. Narges a ainsi pu parler (quoique seulement vingt-quatre minutes par semaine) à ses deux enfants, qui vivent désormais en exil à Paris avec leur père. Par la suite, voyant avec quelle ténacité Narges protestait contre l'injustice et soutenait ses codétenues, le gouvernement lui a retiré ce droit. Elle n'a plus entendu la voix de ses enfants depuis un an. Dans un courrier privé, elle s'interroge : « J'ignore si mes enfants me reconnaîtront quand je sortirai de prison. Reconnaitront-ils ma voix ? M'appelleront-ils encore "maman" ? »

Ayant désormais accompli sept des dix années de prison auxquelles elle a été condamnée, Narges devrait techniquement pouvoir bénéficier d'une libération conditionnelle, mais on lui refuse les droits accordés aux prisonniers ordinaires. Alors qu'on autorise ces derniers à acheter de la viande, des légumes et des fruits en prison, on le lui interdit. Depuis son transfert à Zanjan, Narges se nourrit uniquement des rations quotidiennes allouées aux détenus : pain, œufs et pommes de terre.

Néanmoins, en dépit des chaînes qui l'entravent, Narges continue de rugir comme une lionne. C'est précisément la raison pour laquelle le régime veut la briser.

Or voici que, dans ces lignes, elle rugit encore. Les entretiens qui suivent traitent tous du recours massif, dans les geôles iraniennes, à la peine d'isolement disciplinaire, une forme de torture bien connue. Narges Mohammadi est depuis toujours le porte-étendard de l'opposition à l'isolement en cellule disciplinaire : elle l'était déjà avant d'être incarcérée et elle continue son combat sans relâche depuis sa prison.

Afin d'exprimer son opposition, elle a réalisé une série d'entretiens avec certaines de ses codétenues : des prisonnières d'opinion incarcérées en même temps qu'elle.

Quand les détenus se remémorent ce qu'ils ont traversé plusieurs années après, certains aspects sont immanquablement occultés, ou se confondent avec d'autres souvenirs. C'est pourquoi il est capital de récolter ces témoignages à *chaud*.

Ces entretiens, qui ont eu lieu sur place, entre les murs mêmes de la prison, témoignent des efforts déployés pour que les prisonnières d'opinion d'Iran obtiennent justice.

Ils sont le fruit du travail de Narges Mohammadi, qui, malgré de nombreux obstacles, sait combien il est urgent de témoigner et de ne pas renoncer à ses objectifs.

Il est insupportable de voir des personnes incarcérées à cause de leur militantisme en faveur des droits humains, de les voir privées de tous les droits que même le régime islamique accorde aux prisonniers de droit commun, pour la simple raison qu'ils refusent de se taire face à l'injustice. Non, l'Histoire n'oubliera pas Narges et toutes ces lionnes.

**Shirin Ebadi,
Prix Nobel de la paix 2003,
juillet 2020.**